

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Flavie HERPIN

N. Réf. : FH/10.02.2020

Tél. 02 51 47 45 47

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 10 février 2020

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE**  
**DU 10 FÉVRIER 2020**

Pour les représentants de la collectivité :

**Madame Sylvie DURAND**, titulaire, **Monsieur Jean-Louis BATIOU**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Sylvain FARCY** titulaire, **Monsieur Gilles RENOIR**, titulaire, **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, suppléant, **Monsieur Bernard QUENAULT**, suppléant étaient présents.

Monsieur Luc BOUARD, titulaire, Monsieur Jacky GODARD, titulaire, Madame Anne-Sophie SARDAY, titulaire, Monsieur Yannick DAVID, suppléant, Monsieur Jean-Marie CHAMARD, suppléant, Monsieur Malik ABDALLAH, suppléant, Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, suppléante, Monsieur Gilbert OLIER, suppléant et Madame Christine PONSOT, suppléante, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat CFDT :

**Monsieur Benoit DÉCHAMP**, titulaire et **Monsieur David LEMASSON**, titulaire étaient présents.

Madame Lydia RICHARD, suppléante et Madame Laurence BARON, suppléante étaient excusées.

- Syndicat CGT :

**Madame Christel RAYNAUD**, titulaire et **Monsieur Benoit JAMONNEAU**, suppléant étaient présents.

- Syndicat FO :

**Monsieur Pascal BARBEAU**, titulaire et **Monsieur Marc REMÉRANT** suppléant étaient présents.

Monsieur Frédéric DUBÉ, titulaire et Madame Isabelle LUCAS, suppléante étaient excusés

- Sans étiquette :

Monsieur Benoit LÉAUTÉ, titulaire et Monsieur Eric BOUDEAU, suppléant étaient excusés.

- Syndicat SUD :

**Monsieur Philippe LARIGNON**, titulaire, **Madame Zora AMMOUR**, titulaire et Monsieur Davy BIRÉ, suppléant étaient présents.

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, suppléante, était excusée.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Présidente de séance : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Monsieur Jean-Louis BATIOU**  
Secrétaire adjoint : **Monsieur Benoit DÉCHAMP**, syndicat CFDT

Monsieur Régis ROUSSEL participe à la séance en tant qu'expert.

Mesdames Flavie HERPIN et Audrey YAOUANC de la Direction des Ressources Humaines assurent l'assistance administrative.



## I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 DÉCEMBRE 2019

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des représentants.

**II – Mode gestion du parc des expositions des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche**

Présentation par Monsieur Laurent HARMAND, directeur du développement économique, emploi, formation supérieure.

Monsieur Laurent HARMAND explique que la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions des Oudairies et de la Salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche ont été confiées par la Ville de la Roche-sur-Yon, par un contrat de délégation de service public, à la société Oryon pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il convient donc de définir, dès à présent, les conditions d'exploitation future de ces deux sites à l'échéance du contrat.

Après avoir étudié les différents modes de gestion et défini les objectifs de la collectivité, la solution de la concession de service public apparaît comme la mieux adaptée. La collectivité souhaite faire appel à un exploitant professionnel disposant des compétences et du savoir-faire dans le cadre d'un mode de gestion souple et réactif. La collectivité évitera ainsi de s'exposer aux risques inhérents à l'exploitation d'un tel équipement (aléas commerciaux, financiers, techniques et juridiques).

Il est demandé l'avis du Comité Technique sur le mode de gestion envisagé afin que le conseil communautaire puisse se prononcer sur ce principe.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande les effectifs actuels affectés à ce contrat de délégation public.

Monsieur Laurent HARMAND répond que cela représente 10 ETP permanents et des intérimaires, recrutés en renfort sur les manifestations importantes.

Monsieur Benoît JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande le coût de fonctionnement global.

Monsieur Laurent HARMAND répond que le coût de fonctionnement global en 2019 relatif à la gestion des équipements s'élève à près de 1,8M€ dont environ 700 000 euros de charges de personnel.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 7	<u>Nombre de votants</u> : 7
<b>VOTE POUR : CFDT (2 voix) FO (2 voix) et CGT (1 voix)</b>  <b>ABSTENTION : SUD (2 voix)</b>	<b>VOTE POUR : 7 voix</b>

### III – PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DU COMPLEXE AQUATIQUE ET PATINOIRE

*Présentation par Madame Aurélia GATEAU, directrice des sports et jeunesse.*

**Madame Aurélia GATEAU** explique, dans le cadre de l'ouverture prochaine du CAP, l'organisation future du service Piscines et patinoire.

La phase 1 du projet représente 80% de l'équipement et sera achevée fin juin 2020. La phase 2 représente les 20% restants de l'équipement et débutera début juillet pour une livraison définitive début 2022.

Concernant la phase 1, Madame GATEAU présente les modifications apportées aux horaires d'ouverture au public du CAP et de la piscine Sud. Elle rappelle que le projet a été mené en concertation avec les agents à travers plusieurs temps de réunions, des visites de chantier et des groupes de travail. L'organigramme du service Piscines et patinoire évolue également par la création d'un poste d'adjoint au responsable de service et la création de postes sur le secteur « Administration, accueil et régie », le secteur « piscines » et le secteur « entretien ». Au global, cela représente environ 20 ETP supplémentaires.

Madame GATEAU détaille l'organisation des secteurs maintenance technique et entretien des locaux, fortement impactés par la multiplication des surfaces à entretenir et la complexité du matériel technique.

Concernant le secteur maintenance technique, la collectivité a validé l'externalisation de la conduite d'exploitation du nouvel équipement. Cette externalisation est rendue possible par la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement et de bon fonctionnement qui se traduira notamment par la présence d'un agent sur site mis à disposition par le prestataire. L'équipe de maintenance en place aura un rôle de veille et de relais direct avec cet agent, et continuera ses missions de conduite d'exploitation, de veille technique, d'entretien de bassins, de gestion des stocks auprès de la piscine Sud.

Concernant le secteur entretien des locaux, la surface à entretenir triple, les contrôles de l'eau se multiplient et le plan d'hygiène sécurité sanitaire (PHSS) implique le passage d'une remise en état de l'établissement d'un rythme hebdomadaire à un rythme quotidien. La charge de travail augmente donc de façon notable et les plages d'intervention s'élargissent notamment entre 4h30 et 7h00 pour respecter le PHSS. Ainsi, il est proposé d'externaliser cette partie de l'entretien du CAP afin de préserver la qualité de vie au travail.

Enfin, les fiches de poste sont également présentées et seront amenées à évoluer suite à une prochaine concertation avec les agents concernés.

**Monsieur Philippe LARIGNON** pour le syndicat SUD demande quelle est la composition de la commission des équipements sportifs.

**Madame Aurélia GATEAU** répond qu'elle est composée d'élus des différentes communes de la Roche-sur-Yon Agglomération.

**Monsieur Jean-Louis BATIOU** ajoute, en tant que président de cette commission, que les élus travaillent, depuis le début du mandat, avec les services sur ce grand projet mais également sur d'autres projets concernant le domaine du sport.

**Monsieur Davy BIRÉ** pour le syndicat SUD s'interroge sur les créneaux groupes.

**Madame Aurélia GATEAU** explique que ces créneaux seront réservés exclusivement à l'accueil de groupes (scolaires, clubs,...) et ne seront pas ouverts au public.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD demande sur quelle étude la collectivité s'est appuyée pour définir les horaires d'ouverture au public.

**Madame Aurélia GATEAU** explique que les horaires ont été déterminés selon un benchmarking avec d'autres établissements comparables, en fonction des retours d'expérience du responsable de service et en prenant en compte la fréquentation en 2016 (année de référence sur la piscine Arago).

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD regrette que le temps nocturne n'ait pas été maintenu à la piscine Sud, notamment pour les personnes qui appréciaient ces créneaux.

**Madame Aurélia GATEAU** répond que ce temps avait été ouvert pour compenser la fermeture de la piscine Arago. La piscine Sud reprend son cycle initialement prévu et le CAP prévoit des temps nocturnes. Elle précise que ces horaires sont une tendance et pourront être amenés à évoluer selon les retours des usagers.

**Monsieur Davy BIRÉ** pour le syndicat SUD demande si les IME pourront bénéficier de créneaux spécifiques sur le CAP car actuellement ils fréquentent la piscine du Poiré-sur-Vie.

**Madame Aurélia GATEAU** répond que les conditions d'accueil des publics en situation de handicap sont en cours d'étude.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU** pour le syndicat CGT souhaite se faire confirmer que sur l'organigramme p. 5 de la note doit bien figurer 7 hôtessees et non 6.

**Madame Aurélia GATEAU** le confirme.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat SUD confirme que le travail sur cette nouvelle organisation a été effectué avec beaucoup de professionnalisme. Les agents eux-mêmes sont satisfaits du travail mené en bonne intelligence. Elle demande quand aura lieu la visite du CHSCT.

**Monsieur Gilles RENOIR** indique que la date sera définie prochainement selon l'avancée des derniers travaux.

**Madame Christel RAYNAUD** pour le syndicat CGT s'inquiète des agents qui seront en charge de bâcher et débâcher le bassin de 50 mètres à l'extérieur ainsi que la mise en place des lignes d'eau. Ce travail est très physique. Elle demande alors comment cela va s'organiser.

**Madame Aurélia GATEAU** confirme la très faible probabilité que les mêmes agents soient en charge de ces tâches le matin et le soir. Un travail sur les gestes et postures sera également mené afin de préserver la santé des agents et prévenir les TMS. Par ailleurs, des aménagements techniques pourront également être envisagés.

**Monsieur David LEMASSON** pour le syndicat CFTD intervient en tant que maître-nageur. Il précise que les bâches seront motorisées. Quant aux choix des lignes d'eau, cela reste à l'étude afin d'optimiser au maximum leur mise en place et leur stockage. Il reste encore à définir qui se chargera de cette tâche entre les maîtres nageurs ou les agents d'entretien.

**Madame Christel RAYNAUD** pour le syndicat CGT demande s'il est possible d'avoir accès aux comptes rendus des groupes de travail.

**Monsieur Michel VIAULT** rappelle que l'ouverture de ce nouvel établissement doit également se traduire par l'actualisation du document unique, lequel fera l'objet d'une présentation en CHSCT. Il demande si les lignes d'eau peuvent être également motorisées.

**Monsieur David LEMASSON** pour le syndicat CFDT répond que cette solution a été abordée mais l'établissement serait confronté à un problème de stockage et de coût.

**Monsieur Philippe LARIGNON** pour le syndicat SUD demande comment le bâtiment a été conçu afin d'optimiser les consommations énergétiques.

**Madame Aurélia GATEAU** explique que des panneaux solaires ont été installés et qu'un système thermodynamique permettant d'utiliser les calories issues du froid de la patinoire pour chauffer l'eau sera mis en place. Le bâtiment a été conçu pour qu'il y ait le moins de perte d'énergie possible. De plus, l'établissement sensibilisera également les usagers sur les comportements éco-responsables et le respect de l'environnement. Par exemple, les sèche-maillot de bain seront à pédales et non électriques. Des affiches sur le circuit du nageur seront à disposition pour expliquer en quoi nos comportements peuvent avoir des impacts positifs ou négatifs sur le fonctionnement du site.

**Monsieur Jean-Louis BATIOU** précise que les panneaux solaires couvriront 10 à 15% des besoins énergétiques du CAP.

**Monsieur Philippe LARIGNON** pour le syndicat SUD rappelle que des bâtiments à énergie positive ont été construits en Allemagne par exemple.

**Monsieur Jean-Louis BATIOU** explique que le nouvel établissement a été conçu et longuement étudié pour optimiser le plus possible l'utilisation de l'énergie solaire. Néanmoins, plus la surface est étendue, plus les coûts en termes d'architecture et de charpentes métalliques se multiplient afin de supporter leurs poids.

**Monsieur Davy BIRÉ** pour le syndicat SUD demande si le circuit de l'eau est fermé ou ouvert afin de réutiliser l'eau pour l'arrosage des plantes et des stades, comme cela se faisait précédemment.

**Madame Aurélia GATEAU** explique qu'il y a un circuit fermé pour la partie bien-être mais les autres parties restent ouvertes à la réutilisation de l'eau comme avant.

**Madame Christel RAYNAUD** pour le syndicat CGT demande sur quels types de contrats vont être recrutés les futurs agents.

**Monsieur Michel VIAULT** répond que la titularisation sera la priorité.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU** pour le syndicat CGT s'inquiète du nombre de MNS à recruter (13 ETP supplémentaires) dans un contexte où les candidatures sont rares.

**Madame Aurélia GATEAU** répond que les candidatures ne manquent pas, au contraire. Le nouveau complexe reste très attractif.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU** pour le syndicat CGT demande s'il est possible de transmettre le cahier des charges dans le cadre de l'externalisation de la conduite d'exploitation.

**Monsieur Régis ROUSSEL** répond favorablement. Document non remis à ce jour

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants : 7</u>	<u>Nombre de votants : 7</u>
<b>VOTE POUR : CFDT (2 voix) FO (2 voix) et SUD (2 voix)</b>  <b>ABSTENTION : CGT (1 voix)</b>	<b>VOTE POUR : 7 voix</b>

**Madame Sylvie DURAND** demande les raisons pour lesquelles le syndicat CGT s'abstient sur ce dossier.

**Madame Christel RAYNAUD** pour le syndicat CGT explique que cette organisation va être amenée à évoluer.

**Monsieur Michel VIAULT** indique qu'un nouveau dossier sera présenté en CT lorsque les travaux seront tous achevés. L'avis du CT est recueilli sur cette première phase.

**Monsieur Benoît JAMONNEAU** pour le syndicat CGT estime que le dossier n'est pas finalisé comme par exemple, les fiches de poste. A ce titre, le syndicat CGT ne se prononce pas.

#### VI – REGLES INTERNES DE PROGRESSION DE CARRIERE

**Madame Sylvie DURAND** décide de reporter ce point à l'ordre du jour. Ce dossier consistait à revoir les règles internes de progression de carrière concernant la promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Compte tenu du contexte électoral, il n'est pas opportun de se prononcer dès à présent sur un tel sujet.

Elle ajoute également qu'elle ne souhaite pas traiter ce dossier sous la pression.

**Monsieur Benoît JAMONNEAU** pour le syndicat CGT rappelle qu'un courrier du syndicat CGT et des ATSEM a été adressé à M. le Maire en faisant une proposition sur les conditions de promotion au cadre d'emplois d'agent de maîtrise. Une contre-proposition de la collectivité a été formulée lors de la réunion préparatoire. L'ensemble des ATSEM se sont réunies le mercredi pour échanger sur cette dernière. Elles souhaitent que soient pris en compte les enjeux de la réforme des retraites à venir et les carrières longues. C'est pourquoi, la condition d'âge des 55 ans a été proposée.

Il précise que les ATSEM ne manifestent pour exprimer un mécontentement. Elles souhaitaient au contraire être présentes pour soutenir et transmettre leur contentement à l'issue de ces échanges en Comité Technique.

Au regard de cette décision, M. JAMONNEAU demande une suspension de séance pour aller échanger avec les ATSEM.

**Madame Sylvie DURAND** maintient que ce dossier sera étudié ultérieurement après les élections. L'ordre du jour est épuisé. Elle demande s'il y a des questions diverses.

**Monsieur Benoit DÉCHAMP** pour le syndicat CFDT rappelle qu'à la réunion préparatoire du CT, il avait été convenu de revoir ces conditions en CT puis en échanger le 3 mars lors de la réunion préparatoire de la CAP. Il demande alors si la CAP du 5 mars est maintenue.

**Monsieur Michel VIAULT** explique que si cette négociation avait abouti, la CAP aurait pu en tenir compte. Dorénavant, le dossier sera reporté. Il confirme le maintien de la CAP.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU** pour le syndicat CGT regrette que la négociation n'ait pas abouti.

**Monsieur Michel VIAULT** répond qu'une négociation va dans les deux sens. La collectivité ne peut pas céder à ces exigences à quelques mois des échéances électorales. Pourtant, des propositions ont été faites. Il rappelle qu'initialement les conditions de révision d'accès à la promotion interne d'agent de maîtrise n'était prévu que pour les ATSEM. La collectivité a fait le choix de l'élargir aux adjoints techniques pour une équité de traitement.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU** pour le syndicat CGT entend et s'expliquera dès le lendemain avec les agents concernés et la presse. Il regrette que le décret paru en mars 2018 permettant aux ATSEM de bénéficier de l'accès au cadre d'emplois d'agent de maîtrise n'ait pas été pris en compte par la collectivité.

**Monsieur Michel VIAULT** rappelle que ce décret n'est pas une obligation, c'est une possibilité.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU** pour le syndicat CGT indique que le décret de mars 2018 ne figurait pas dans le document des règles internes de progression de carrière. Il a été ajouté à la demande des ATSEM et du syndicat CGT.

M. JAMONNEAU souhaite lire la déclaration du Président de la République lors de la parution de ce décret.

**Madame Sylvie DURAND** met fin aux débats et déclare la fin de la séance si aucune question diverse n'est posée.

#### V – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

**Madame Sylvie DURAND** remercie Anne-Sophie SARDAY qui s'est grandement investie pour le dialogue social au cours de ce mandat et pour l'ensemble du travail effectué au service du personnel. Madame SARDAY regrette de ne pas pouvoir venir à cette dernière séance.

L'ensemble des syndicats la remercie également et ont apprécié le travail mené avec elle.

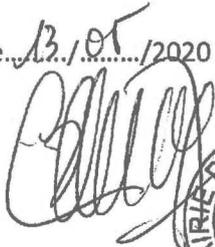
La Présidente,  
**Madame Sylvie DURAND**

Le...13.../...03.../2020



Le secrétaire,  
Pour les représentants de la collectivité  
**Monsieur Jean-Louis BATIOU**

Le...13.../...05.../2020



Le secrétaire adjoint,  
Pour les représentants du personnel,  
**Monsieur Benoit DÉCHAMP**

Le...13.../...05.../2020

